
res en exercice: 14

Séance du 24 Juin 2024

Présents : 12

Le 24 Juin 2024, l'assemblée régulièrement convoqué le 17 Juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BLOT (Maire)

Votants: 12

Sont présents: Christophe BLOT, Aurélie DELGRANGE, Frédéric FLEURY, Maryvonne HUAT, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Claudine HUAT, Françoise JAMA, Benoît LE PEZRON, Frédéric MARTEAU, Philippe ODOU

Absents: Raphaël DEL CIOTTO, Pierre LANDRIEUX

Secrétaire de séance: Frédéric FLEURY

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 Avril 2024

En préambule, le Maire explique au Conseil la distribution d'une lettre en faveur de Mme Miller. C'est une décision personnelle qui n'implique en aucun cas la municipalité, pour remercier Mme Miller de son engagement en faveur des communes, avec des échanges répétés ainsi que pour l'aide qu'elle a apportée à Montigny dans l'obtention de plusieurs subventions pour la construction de la future Mairie. Cette lettre a été imprimée et distribuée par Mme Miller (preuve pour qui le souhaite à disposition à la Mairie).

Objet: Mise en place de réserves incendie - DE 2024 021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la responsabilité de la commune en matière de DECI (défense extérieur contre l'incendie) et la nécessité de s'assurer de l'existence et du bon état des équipements destinés à la défense incendie sur la commune.

Dans ce cadre, une étude conjointe avec les services du Grand Reims a été réalisée afin d'améliorer la couverture incendie de la commune.

La Commune met à disposition de la Communauté urbaine du Grand Reims, une partie des parcelles référencées A 1624 et la X0047 afin que celle-ci puisse mettre en place, à sa charge financière, des réserves incendie souples aériennes.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité

Objet: Devis et avenants Marché de rénovation de l'école en Mairie - DE 2024 022

Le Maire informe le conseil que des travaux supplémentaires doivent être réalisés par les entreprises La Grand Ruelle (Lot 1 VRD, terrassement, espaces verts et le Bâtiment associé (Lot 3 Charpentes couvertures).

Cela nécessite l'acceptation de leurs devis et la signature d'avenants aux contrats.

Le montant des travaux supplémentaires pour l'entreprise la Grand Ruelle est de 15 376,20 € TTC

Le montant des travaux supplémentaires pour l'entreprise le Bâtiment Associé est de 2873.58 € TTC

Le Conseil accepte les présents avenants et autorise le Maire à les signer à l'unanimité.

Question diverses :

- Le Maire annonce au Conseil que la Région a alloué une subvention de 16223 € pour le parc de jeux qui est en cours d'aménagement au Hameau des Venteaux.

- Le Maire expose au Conseil un courrier du Grand Reims concernant l'adhésion au plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA). L'éco organisme CITEO propose aux communes une convention pour initier des démarches de lutte contre les déchets abandonnés (spécifiquement les déchets d'emballages) en leur proposant des soutiens financiers pour mener des actions. Le barème de soutien étant exprimé en €/habitant et en vue d'une gestion administrative simplifiée, CITEO favorise le regroupement des communes d'un même périmètre (EPCI) pour adhérer à la convention de soutien.

Le Conseil va réfléchir à cette demande en vue d'adhérer ou non à cette convention.

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail a été reçu en Mairie en vue de proposer des cours de gym.

L'animatrice propose des cours de renforcement musculaire pour adultes et aussi de gym douce. Le Conseil réfléchit à cette proposition.

- Le Maire lit un courrier de M. Devillers concernant les travaux d'assainissements collectifs devant chez lui. Son allée est actuellement pavée. Sa mobilité étant réduite les pavés sont source d'accidents pour lui. Il demande à M. Le Maire de ne pas remplacer les pavés par d'autres mais de mettre à la place du bitume quand les travaux seront réalisés. Le Conseil Municipal approuve cette demande et M. Le Maire communiquera cette information lors de la prochaine réunion de chantier.

- Le Maire informe le Conseil du déroulement des élections législatives. Le tableau des tours de garde pour les élections est fait en fonction des disponibilités de chacun.

- Le Maire informe le Conseil qu'il ne sera pas possible de faire de feux d'artifice le 14 Juillet aux vue des travaux effectués dans la commune. Il propose au Conseil d'organiser un pique-nique le 13 Juillet à 19h avec une animation musicale dans la cour de la Mairie. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Le Maire expose au Conseil que le hangar communal et la Mairie annexe ne disposent pas de système d'aération.

En effet dans le hangar des produits sont stockés ce qui nécessite une VMC permettant de recycler l'air. Les sanitaires seront également équipés d'une VMC. Le Conseil Municipal approuve le devis proposé par l'entreprise Anquetil.

Le Maire clos la séance de conseil à 21h30